

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1042 20/08/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date de publication
20 août 1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois (6), pour en jouir à Guitte (Côtes-du-Nord), est accordé à M. Pellois (Maxime), inspecteur adjoint de 2e classe des Postes et Télécommunications de la F.O.M, détaché en Côte Française des Somalis, qui aura accompli le 20 septembre prochain un séjour effectif ininterrompu de deux ans dans le Territoire. M. Pellois, qui appartient au groupe III, voyagera par voie maritime de Djibouti à Marseille et par voie ferrée de Marseille à Guitte (Côtes-du-Nord), aux frais du budget local de la Côte Française des Somalis.